

*Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 17 mars à 19 h 00, au centre Primevère, situé au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth.*

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

*L'assemblée ouverte à 19 h 00.*

Les membres du conseil présents sont : Madame Diane Lavallée, messieurs, Benoit Desrochers, Serge Perreault, Pierre Coutu et Pierre Savignac

Son absent :

Madame Marie-France Brisson, directrice générale par intérim, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Les citoyens sont les bienvenus à poser leurs questions, selon les méthodes établies par règlement. Les commentaires, questions et interventions du public sont permis uniquement lors des périodes de questions, après avoir obtenu le droit de parole par le président d'assemblée.

Afin d'assurer le fonctionnement de la municipalité et du Conseil municipal, le règlement de régie interne sera appliqué. Quiconque prend la parole, sans avoir obtenu l'autorisation du président d'assemblée, est passible d'une amende de 100 \$, après avoir reçu un seul et unique avertissement. Quelqu'un qui récidive peut également être invité à quitter la salle.

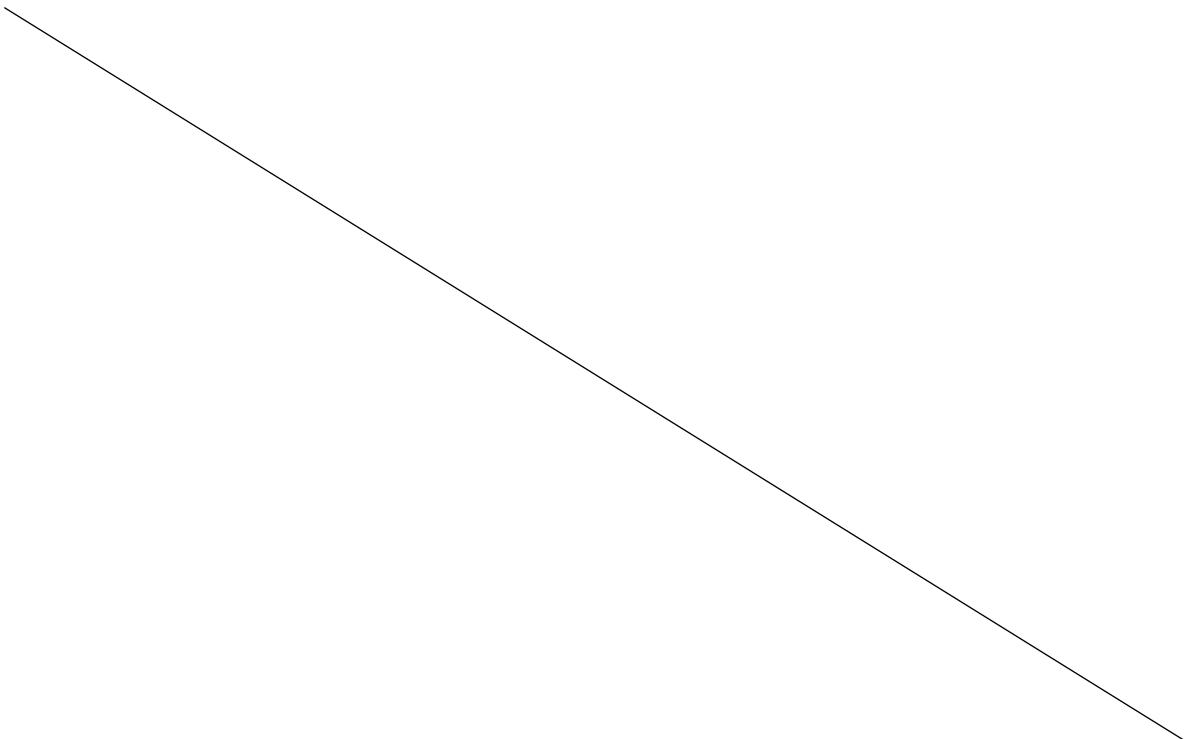
En résumé, il est possible de prendre la parole en étant au micro uniquement, après avoir eu le droit de parole donné par le président d'assemblée.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par m. Pierre Coutu et appuyé par m. Benoit Desrochers d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

*Le maire demande le vote.  
Adopté à l'unanimité.*

*L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.*



**PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR**  
**POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2025**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. CORRESPONDANCE**

**4. GREFFE**

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX- REPORTÉ

4.2 AUTORISATION A LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM A SIGNER LES DOCUMENTS MUNICIPAUX POUR LA DUREE DE SON MANDAT

4.3 AUTORISATION A LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM A ADMINISTRER TOUS LES PRODUITS FINANCIERS TEL QUE LE POUVOIR ACCORDE AU DIRECTEUR GENERAL

4.4 DEPOT D'UNE CORRESPONDANCE DU MAMH – NOMINATION D'UNE OBSERVATRICE POUR LA MUNICIPALITE DE SAINTE-ÉLISABETH

**PÉRIODE DE QUESTIONS DÉDIÉE AUX RÈGLEMENTS**

**5. TRÉSORERIE**

5.1 LISTE DES ENGAGEMENTS AU 17 MARS 2025

**6. RESSOURCES HUMAINES**

6.1 Confirmation d'embauche temporaire de la secrétaire-réceptionniste au département de l'urbanisme et de l'aménagement et autorisation de signature des permis

**7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DÉDIÉE AUX SUJETS PRÉCÉDENTS**

**8. COMMUNICATION, CULTURE ET LOISIRS**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**10. TRAVAUX PUBLICS**

**11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### 3. CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance concernant les élus est déposé.

### 4. GREFFE

#### 4.1 Adoption des procès-verbaux – Reporté

Les élus ayant pu consulter les documents au préalable, il est proposé par Reporté et appuyé par reporté d'adopter les procès-verbaux de la reprise de la séance du 20 janvier soit le 13 février 2025, séance ordinaire du 17 février 2025 et celui du 11 mars 2025 séance extraordinaire.

*Reporté à une séance ultérieure.*

#### 4.2 Autorisation à la directrice générale par intérim à signer les documents municipaux pour la durée de son mandat.

2025-03 -308

**CONSIDÉRANT QUE** la nomination de Mme Brisson à titre de directrice générale intérim (DGI), tel que confirmé par la résolution numéro 2025-03-306 en date du 11 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les autorisations requises pour cette dernière afin d'assurer et de mener à bien les opérations au sein du bureau administratif de la Municipalité ;

Il est proposé par m. Pierre Coutu et appuyé par m. Benoit Desrochers d'autoriser la DGI à signer, au nom de la Municipalité, tout document requis permettant l'exécution de son mandat.

*Le maire demande le vote.  
Adopté à l'unanimité.*

#### 4.3 Autorisation à la directrice générale par intérim à administrer tous les produits financiers tel que le pouvoir accordé au Directeur général

2025-03 -309

**CONSIDÉRANT QUE** la nomination de Mme Brisson à titre de Directrice générale intérim (DGI), tel que confirmé par la résolution numéro 2025-03-306 en date du 11 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les autorisations requises pour cette dernière afin d'assurer et de mener à bien les transactions au sein du bureau administratif de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la nécessité pour la DGI de faire dûment utilisation des produits financiers mis à disposition de la Municipalité, dont entre autres, mais non exclusivement les cartes de crédit et marges bancaires ;

Il est proposé par m. Serge Perreault et appuyé par m. Benoit Desrochers d'autoriser la Directrice générale par intérim, madame Marie-France Brisson à utiliser et signer, au nom de la municipalité, tout produit et document financier ou bancaire requis permettant l'exécution de son mandat.

*Le maire demande le vote.  
Adopter à l'unanimité.*



#### 4.4 Dépôt d'une correspondance du MAMH – Nomination d'une observatrice pour la Municipalité de Sainte-Elisabeth

2025-03 -310

**CONSIDÉRANT QU'UNE** Correspondance reçue auprès de la municipalité en date du 4 mars 2025 et ayant été acheminée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant la nomination d'une observatrice ;

**CONSIDÉRANT QUE** La demande par le MAMH à ce que soit dûment présentée cette dernière en séance régulière du conseil ;

Il est proposé par m. François-Henri Lafarge appuyé par m. Benoit Desrochers d'en faire dûment la lecture publique séance tenante.

*Le maire demande le vote.  
Adopter à l'unanimité.*

#### Période de questions dédiée aux règlements

- Rédaction du Rapport CMQ
- Plans et devis de l'église et résolution battue
- Délai d'envoi des documents aux élus (72heures)

#### 5. Trésorerie

##### 5.1 Dépôt de la liste des engagements au 17 mars 2025

La directrice générale par intérim, conformément à l'article 961.1 du Code municipal, a déposé la liste des engagements pris par tout employé municipal délégué par règlement, d'engager des fonds de la Municipalité. Cette liste comporte tous les engagements passés et présents qui n'ont pas été réalisés.

#### 6. RESSOURCES HUMAINES

##### 6.1 Nomination secrétaire-réceptionniste à l'urbanisme

2025-03 -311

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrivée en poste de Mme Charbonneau en date du 23 janvier 2025 à titre de Secrétaire-réceptionniste au département de l'urbanisme et de l'aménagement de la Municipalité et en remplacement temporaire d'une employée ;

**CONSIDERANT QUE** l'appréciation des services rendus par Mme Charbonneau ;

Il est proposé par m. Pierre Coutu et appuyé par m. Benoit Desrochers de confirmer l'embauche temporaire de Mme Charbonneau à titre de Secrétaire-réceptionniste au département de l'urbanisme et de l'aménagement et de lui souhaiter la bienvenue au sein de l'équipe municipale de Sainte-Elisabeth.

*Le maire demande le vote.  
Adopter à l'unanimité.*



## 7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Période de questions dédiée aux sujets précédents

## 8. COMMUNICATION, CULTURE ET LOISIRS

### 9. Hygiène du milieu

### 10. Travaux publics

## 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

*Les conseillers font les rapports de leurs interventions municipales.*

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

*Les questions du public sont accueillies.*

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 21h15.  
Il y avait 50 personnes présentes.

\_\_\_\_\_  
Louis Bérard, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-France Brisson, directrice  
générale par intérim

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à l'engagement par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Louis Bérard, maire

